

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Délibération  
n° 2017.12.659

**Conventions relatives  
à l'organisation de  
services de  
transports scolaires  
par les communes -  
année scolaire 2017-  
2018**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

### Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT,

### Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, François ELIE à Joël GUITTON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Isabelle LAGRANGE à Annie MARAIS, Pascal MONIER à Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Jean REVEREAULT à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

### Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

### Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Danièle MERIGLIER,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.659**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**CONVENTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES PAR LES COMMUNES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Conformément à l'article L 3111-9 du code des transports, l'organisation de certains services scolaires peut être confiée à des communes par convention avec une autorité organisatrice de mobilité. Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, sur le périmètre de GrandAngoulême issu de la fusion, les services de transport scolaire organisés par les communes sont les suivants :

- services organisés entre le lieu de résidence des élèves et les écoles via une convention avec GrandAngoulême : communes de La Couronne, Fléac, Saint Yrieix, Mornac, Nersac et Saint Saturnin.
- services organisés entre 2 écoles d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal via une convention avec GrandAngoulême : communes de Sers, Vindelle et Voulgezac.
- services organisés entre le lieu de résidence des élèves et les écoles via une convention avec la Région qui s'est substituée au Département : communes d'Asnières, Champniers, Roulet, Sireuil, Garat, Torsac, Brie, Marsac, Mouthiers, Dirac, Voulgezac et Sers.

**Concernant les services organisés par les communes de La Couronne, Fléac, Saint-Yrieix, Mornac, Nersac et Saint-Saturnin, les conventions avec GrandAngoulême arrivent à échéance au 31 décembre 2017.**

Considérant que ces services sont organisés par la commune par année scolaire (septembre à septembre) et que GrandAngoulême a approuvé la reconduction de sa participation financière à ces services pour l'année scolaire 2017/2018 (délibération 2017.03.198), il est proposé de renouveler ces conventions\* pour :

- confier aux communes l'organisation des services de transport scolaire entre le lieu de résidence des élèves et les écoles sur l'intégralité de la période scolaire 2017/2018 ;
- définir les principes et les modalités de participation financière de GrandAngoulême pour l'organisation de ces services sur la période scolaire 2017/2018.

*\*Sauf Magnac qui a décidé d'arrêter ce service à la rentrée de septembre 2017.*

**Concernant les services organisés entre 2 écoles d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal par les communes de Sers, Vindelle et Voulgezac, les conventions ont été renouvelées en 2017 et elles couvrent l'année scolaire 2017/2018.**

**Concernant les services organisés par les communes d'Asnières, Champniers, Roulet, Sireuil, Garat, Torsac, Brie, Marsac, Mouthiers, Dirac, Voulgezac et Sers, GrandAngoulême doit se substituer à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2018** (délai d'un an à compter de la fusion pour se substituer à l'autorité antérieurement compétente).

Considérant que GrandAngoulême a approuvé la reconduction de la participation financière à ces services pour l'année scolaire 2017/2018 (délibération 2017.03.198), il est proposé d'approuver de nouvelles conventions pour :

- que GrandAngoulême se substitue à la Région et confie à ces communes l'organisation des services de transport scolaire entre le lieu de résidence des élèves et les écoles du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la fin de la période scolaire 2017/2018 ;
- définir les principes et les modalités de participation financière de GrandAngoulême pour l'organisation de ces services du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la fin de la période scolaire 2017/2018 (tableau de synthèse en annexe).

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conventions d'organisation de services de transports scolaires avec les communes de La Couronne, Fléac, Saint-Yrieix, Mornac, Nersac, Saint-Saturnin, Asnières, Champniers, Rouillet, Sireuil, Garat, Torsac, Brie, Marsac, Mouthiers, Dirac, Voulgezac et Sers.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tous les actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 décembre 2017</b>

ANNEXE - Tableau de synthèse des participations financières aux services de transport scolaire organisés par les communes  
Année scolaire 2017/2018

	Montant total du financement pour l'année scolaire 2017/2018	Observations	
La Couronne	32 560 €	Communes AO2 de l'ex GA : Financement total assuré par GA pour l'année scolaire 2017/2018	
Fléac	15 389 €		
Saint Yrieix	16 419 €		
Mornac	7 761 €		
Nersac	7 502 €		
Saint Saturnin	3 216 €		
Asnières-sur-Nouère	8 436,55 €	Communes AO2 nouvellement incluses suite à la fusion : GA se substitue à la Région au 1 <sup>er</sup> janvier 2018  Financement à proratiser pour l'année scolaire 2017/2018 : - de septembre à décembre 2017 : participation Région - de Janvier à juillet 2018 : participation GA	
Champniers	22 331,38 €		
Roulet	16 224,89 €		
Sireuil	4 466 €		
Garat	9 913,75 €		
Torsac	6 647,28 €		
Brie	5 805,17 €		
Marsac	1 668,94 €		
Mouthiers	6 338,58 €		
Dirac	5 488,48 €		
Voulgezac	666,24 €		
Sers	1 511,09 €		
Vindelle (navette Balzac Vindelle)	9 900,74 €		Sivos AO2 concernant des communes nouvellement incluses suite à la fusion : GA se substitue au Département au 1 <sup>er</sup> janvier 2017  Financement total assuré par GA pour l'année scolaire 2017/2018
Voulgezac (navette Balzac Vindelle)	3 297,86 €		
Sers (navette Sers/Vouzan)	7 824,44 €		